

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°A2024-27-DGS
COMMISSION PARITAIRE POUR LA
GESTION DES MARCHÉS DE PLEIN AIR**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-18 et suivants,

Vu la délibération N°DEL2024-09-15 du 24 septembre 2024, portant création et composition de la Commission paritaire pour la gestion des marchés de plein air, et désignant les représentants du Conseil municipal,

Vu les élections qui se sont tenues les 22 septembre (marché Kennedy) et 25 septembre (marché du centre-ville), pour désigner les représentants des commerçants de ces deux marchés,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition de la Commission, pour la durée du mandat municipal en cours, est fixée comme suit :

- Mme Virginie DOUAT, Maire,
- M. Michel SPEMENT, Adjoint au Maire,
- M. Daniel DECLEIR, Conseiller municipal délégué aux commerces ambulants, marchés, fêtes et foires,
- Le placier municipal,
- Mme Amandine GUFFROY et M. Wassin SHAKIR MONNA, pour le marché Kennedy,
- M. Stéphane GAY et Mme Amandine GUFFROY pour le marché du centre-ville.

Article 2 :

Pourra également participer à la Commission, sur invitation du Maire ou de son représentant, tout agent municipal.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Article 4 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de SENLIS.

Fait et arrêté, le 3 octobre 2024.

Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

03 OCT. 2024



Accusé de réception en préfecture
080-246001750-20241003-A2024-27-DGS-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024